



Mairie de Sanary-sur-Mer
Place de la république
CS 70001
83112 SANARY-SUR-MER

MAITRE D'OUVRAGE

Aménagement du chemin de la Lange Commune de Sanary-sur-Mer

A - Dossier d'enquête préalable à la DUP

4. Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants



TPF ingénierie
Département Procédures Règlementaires et
Foncières
Immeuble le Space B
208/212 bd du Mercantour
CS 81061
06201 NICE CEDEX 3
T. 04.93.27.86.52

INGENIERIE

Le projet consiste à **aménager le chemin de la Lange**.

La chaussée conservera une largeur de 5,50 m environ, et sera bordée ponctuellement de stationnement longitudinal (6 places) de 2,00 m de large.

Le cheminement piétonnier aura une continuité Nord-Sud avec un alternat Est-Ouest afin de respecter l'accessibilité des P.M.R.

Les aménagements consistent en :

- L'aménagement des cheminements piétons
Le projet inclut la reprise des trottoirs (d'une largeur supérieure à 1,20 m) avec un élargissement de celui existant en partie Nord-Est et la création d'une continuité piétonne en extrémité Sud.

Les traversées piétonnes existantes seront conservées, une traversée sera créée en amont de l'impasse des Galinettes et une seconde repositionnée au niveau du nouveau giratoire.
- La création d'un carrefour giratoire à l'extrémité Nord. Ce carrefour fera la jonction entre le chemin de la Lange, la traverse de l'Huide et l'avenue du Mont d'Or et sécurisera cette intersection. Le giratoire aura un diamètre d'environ 5 mètres.

Dans le détail, les dimensions du chemin de la Lange seront les suivantes :

Dimensions futures du chemin de la Lange
Chaussée : 5,5 m minimum
Trottoir unilatéral PMR : 1,40 m minimum
Trottoir unilatéral variable : Entre 0,5 m et 1,50 m
Bande chasse-roue le long des murs : 0,5 m
Stationnement ponctuel : 2 m
Bande végétale variable : entre 0,8 m et 2 m
TOTAL : entre 8,7 m et 12,9 m¹ <i>Ces valeurs sont des valeurs minimales et maximales, sachant que l'assiette moyenne du chemin de la Lange est établie entre 9 m et 10,50 m.</i>

Les accès riverains seront rétablis et la signalisation horizontale et verticale mise en place.

¹ Pour les raisons (pente, emprise suffisante) évoquées dans la notice (A1), aucun aménagement cycle ne pourra être réalisé le long du chemin de la Lange.

En terme paysagers, des espaces verts seront créés sur les parties des circulations piétonnes de largeur insuffisante, en « compensation » des espaces verts supprimés afin d'obtenir une largeur et continuité de circulation piétonne suffisante, plus particulièrement entre l'impasse des Galinettes et l'allée des Abricotiers ; le terre-plein central du futur giratoire sera également végétalisé.

Les travaux respecteront une charte de chantier à faible nuisances, qui visera à assurer :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation adaptée,...),
- la protection du milieu naturel,
- la limitation des émissions sonores, des vibrations et des émissions de polluants atmosphériques,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- le traitement des effluents de chantier avant rejet,
- le respect du patrimoine et de l'archéologie.